Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 029-242900496-20260929-2026_007-DE

S.I.V.U.
De SAINT THEGONNEC

Siège :
Mairie de Pleyber–Christ
Square Anne de Bretagne
29410 Pleyber–Christ

Tél. 02 98 78 41 67

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SIVU DE SAINT-THEGONNEC

Le 29 septembre deux mille vingt-six, à 18 heures 30, le comité syndical du SIVU de SAINT-THEGONNEC, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Guy KERGOAT en mairie de Pleyber-Christ.

Etaient présents :
Pierre Antoine DEAL (Saint-Thégonnec Loc-Eguiner), Ewen ROGER (Saint-Thégonnec Loc-Eguiner), Guy KERGOAT (Pleyber-Christ), Thierry GUILLOU (Pleyber-Christ), Philippe RAGUENES (Sainte Sève), Matthieu LE LAY (Sainte Sève), Stéphane LOZDOWSKI (Saint-Thégonnec Loc-Eguiner), Robert BODIGUEL (Guiclan), Matthieu POLARD (Guiclan), Alexis LEFEBVRE (Guiclan), Julien KERGUILLEC (Pleyber-Christ), Sébastien MARIE (Plounéour-Ménez), Maëldan CORRE (Plounéour-Ménez)

Etaient absents : Sandrine DELORY, Roland MERRER (Le Cloitre Saint-Thégonnec), Jonathan THORAVAL (Plounéour Ménez),

Secrétaire : Alexis LEFEBVRE

Délibération n° 2026-007

En exercice : 18
Présents : 13
Votants : 13

Convocation : 08/09/2026

Objet : **Logiciel de pilotage de l'activité du SIVU**

Logiciel de pilotage de l'activité du SIVU

Monsieur le Président présente aux membres du comité syndical l'offre de prix de la société NOREMAT pour un applicatif permettant la planification, l'enregistrement, le suivi et la synthétisation des activités du service technique du SIVU.

Cet applicatif permettra de répertorier également les coffrets électriques, points d'eau et objets se trouvant sur l'ensemble des voies des collectivités adhérentes.

Il permettra aussi de réaliser un enregistrement pour la facturation automatique et simplifiera le travail administratif des équipes et ceci dans le cadre d'anticipation du départ à la retraite du responsable du service technique.

Le devis présenté est d'un montant de 1 836€ HT/annuel.

Le responsable du service veillera à l'intégration de l'ensemble des données dans cet applicatif. Le logiciel nécessite qu'un téléphone portable devra se trouver dans l'engin afin d'enregistrer les données.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- D'APPROUVER le devis présenté d'un montant de 1 836€ HT/annuel.
- DE DIRE que les crédits sont prévus au budget.

Pour extrait conforme,
Le président
Guy KERGOAT

SIVU le ST-THEGONNEC Le Président 29410